

Comité Directeur du 8 décembre 2012
APPEL À CANDIDATURES
Commission des Rallyes Routiers

Un poste vacant au sein de la Commission des Rallyes Routiers est à pourvoir pour la mandature 2012-2016.

Modalités de candidature :

Les candidatures doivent être adressées à la Fédération au moins trente jours avant la date fixée pour l'élection, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Les candidats présentés par les Ligues Régionales doivent joindre à leur candidature une attestation de celles-ci certifiant qu'ils ont reçu l'investiture du Comité Directeur de la Ligue dont ils relèvent.

Les candidats qui désirent se présenter à titre individuel et ceux qui ont reçu l'investiture de leurs ligues doivent appartenir à un Groupement Sportif affilié, être à jour de leurs cotisations et titulaires d'une licence fédérale.

Informations complémentaires :

Les candidats ne peuvent pas être membre d'une autre commission sportive.

Le membre de la Commission des Rallyes Routiers sera élu lors du Comité Directeur du 8 décembre 2012.